

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Roche Papier Ciseaux Inc.		Date d'inspection Le 30 juin 2026
Nom de l'établissement Roche Papier Stylo - Moncton		Numéro de permis 2013056
Adresse 85 Bonaccord Street Moncton NB E1C 5K8		Numéro de téléphone (506) 854-0230
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 49	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Roxanne Benoit	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	28 août 2026	
Commentaires: L'inspectrice observe que le certificat en cours de secourisme est expiré pour un employé. La personne responsable indique que celle-ci n'est jamais seule et qu'elle sera inscrite à un cours le plus tôt possible.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	28 août 2026	
Commentaires: L'inspectrice observe que le certificat en cours de secourisme est expiré pour un employé. La personne responsable indique que celle-ci n'est jamais seule et qu'elle sera inscrite à un cours le plus tôt possible.			
30(1) La garderie éducative à temps plein ou à temps partiel est pourvue d'une aire de jeu intérieure dont la superficie minimale est de 3,25 m2 pour chaque enfant qui y est bénéficiaire de services.	30(1)	30 juin 2026	30 juin 2026
Commentaires: L'inspectrice observe que 9 enfants sont présents dans la salle de classe A. Selon le registre de présence, 10 enfants sont inscrits à cette salle. Cependant, la capacité du local est seulement approuvée pour 8 enfants. Ceci fait plusieurs rappels donnés aux personnes administratrice du permis concernant cet article du Règlement. Une discussion a eu lieu à cet égard avec une personne responsable qui a changé l'enfant de groupe. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Durant l'heure de la relaxation, l'inspectrice observe qu'une personne éducatrice n'est pas en mesure de subvenir au besoin d'un enfant, car elle est seule dans sa salle de classe et l'enfant à la salle de bain qu'elle supervise dans le cadre de porte. La personne éducatrice est allée à la salle de bain rapidement laissant son groupe seul dans la salle de classe. Une discussion a eu lieu avec la personne responsable qui indique qu'elle est habituellement disponible, mais en raison d'un manque d'employé aujourd'hui, elle était incapable d'être au 2 ^{iem} étage pour aider durant ses moments.

Commentaires généraux

Concernant la salle A(solarium) ainsi que le classe B, plusieurs rappels fut donné aux personnes administratrice du permis à ce sujet. L'inspectrice observe que 10 enfants sont inscrits à ce local tandis que les mesures permettent seulement 8 enfants. La personne responsable indique qu'avec les vacances d'été, ils n'ont jamais plus que 8 enfants dans le local. Cependant, 9 enfants étaient présents durant l'inspection. Le manuel de l'exploitant stipule que la constance est extrêmement importante et les changements fréquents de personnel et d'aires de jeu doivent être évités. Les groupes d'enfants doivent être avec les mêmes éducateurs tous les jours et ne pas être déplacés pour respecter le ratio enfants-personnel ou pour éviter de dépasser la taille maximale des groupes.

L'inspectrice observe 10 enfants coincés assis à une seule table pour manger leur dîner. L'inspectrice discute de ses observations avec la personne responsable qui indique qu'elle fera un suivi et des observations à ce sujet.

Les personnes éducatrices ont jusqu'au 31 juillet 2026 à compléter leurs 10heures de perfectionnement professionnel.

original signé par
Roxanne Benoit

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 06 juillet 2026

Date

original signé par
Léa Gouez

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 juillet 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"